

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Tohu-bohu

Que de bruit et de fureur, d'à-peu-près et de contradictions! La haine qu'elle porte au conseiller fédéral Christoph Blocher fait dérailler la presse. Des titres accusateurs énormes surmontent des textes au conditionnel. Des photos plus énormes encore nous font connaître les moindres aspects dermatologiques du «tribun zuricois». Des griefs infantiles apparaissent et disparaissent, croûtons incertains dans une soupe électorale brassée avec frénésie. En gros – et en caractères gras – M. Blocher aurait voulu la peau du procureur de la Confédération, M. Roschacher, pour sauver un ami, l'ancien banquier déchu et décheux Oskar Holenweger, suspecté de blanchiment d'argent sale. «Ce n'est pas un ami, mais une simple connaissance, que je n'ai pas vue depuis vingt ans», rectifie en substance M. Blocher. «Faux, faux, ha ha, ils se sont vus il y a dix-neuf ans!», corrige un journaliste triomphant. L'état de la vertu se resserre! Un nouveau *scoop* y contribue: Holenweger était un camarade d'école de M<sup>me</sup> Blocher! Dévoilant, sinon un complot, du moins une *menée*, l'*Hebdo* avance sa publication d'un jour, pour paraître en même temps que le rapport de la commission de gestion. L'émission *Infra-rouge* invite M. Blocher, offrant aux commentateurs un thème déchirant: *Inviter M. Blocher, n'est-ce pas faire de la publicité à ses idées?* Thème inverse, même déchirure: *Ne pas l'inviter, n'est-ce pas en faire une victime et augmenter son succès?* Si les commentaires sont nombreux avant l'émission, on n'en parle plus après: circulez, il n'y avait rien à voir! Entendez: on n'a pas réussi à l'attraper. Le candidat Claude Ruey déclare à la presse qu'il est «un cocu de Blocher»: c'est un axe de campagne comme un autre. Le même *Hebdo* annonce avec fracas la sortie d'un ouvrage de M. Cherix énumérant les trente-trois infractions commises par M. Blocher depuis qu'il est au pouvoir. Enquête à charge malveillante, médiocre et

besogneuse de sous-commissaire politique soviétique! On n'en attendait pas moins du «petit ventilateur». M. Holenweger est appréhendé en Allemagne tandis qu'il se promène avec le plan du complot visant à éjecter M. Roschacher. La police allemande remet ledit plan à la commission de gestion; ce plan n'est pas un plan, juste un brouillon personnel, déclare le suspect. Le rapport de la commission est réputé accablant; puis il n'est plus accablant, en attendant de l'être à nouveau. Le conseiller fédéral Couchepin dit que les accusations contre son collègue sont graves. Comme c'est intéressant! La question serait peut-être aussi de savoir si elles sont vraies. La présidente de la commission, M<sup>me</sup> Lukrezia Meyer-Schatz, reçoit des menaces de mort, qu'une habile mise en page permet d'attribuer directement à l'un des chefs de l'UDC. On sonde gravement le peuple: «Et si M. Blocher a vraiment fait *tout ça*, doit-il partir?» Pour certains, la question ne se pose plus en ces termes: «Complot ou victime, là n'est plus la question. [...] Qu'il ressorte blanchi ou non de l'enquête lancée pour faire la lumière sur l'affaire Roschacher n'y changera rien», écrit M<sup>me</sup> Stéphanie Germanier dans *Le Matin-Dimanche* du 9 septembre. Oui, coupable ou non, il faut qu'il paie! Le ré-élire, ce serait désavouer une presse qui a tant fait pour l'étaler; ce serait une manière inacceptable de pécher contre l'esprit du temps!

En parallèle, le parti radical valaisan, par son organe *Le Confédéré*, publie la photo de M. Oskar Freysinger, chef de la section valaisanne de l'UDC, à côté de celle de Hitler avec ce slogan: «Autrichiens: on a déjà donné». On a le droit d'être xénophobe quand c'est pour la bonne cause! La presse du dehors n'en a guère parlé, ne désirant sans doute ni soutenir une attaque qui pourrait connaître des suites pénales, ni rompre l'unité de la lutte antiblochérienne.

La presse – 24 heures un peu plus circospect – présente et commente les

choses de telle façon que le lecteur ne sait *rien*, et qu'il est invité à soupçonner *tout*. On reproche souvent au parti de M. Blocher de se placer sur un terrain passionnel. Soit, mais il n'y est pas seul. Depuis des semaines, nous subissons une véritable mise en condition dont on peut craindre qu'elle ne s'aggrave jusqu'au 21 octobre. Le sens des proportions, le simple bon sens, le souci de justice n'ont plus cours. La gravité d'une accusation devient un indice de véracité. Le moindre écho est invoqué comme une confirmation. Chacun s'appuie sur ce que dit ou fait l'autre pour aller un petit bout plus loin. Le tintamarre est tel qu'il empêche même d'examiner de façon critique le travail réel de M. Blocher. C'en est au point que si celui-ci proposait une loi attentatoire aux souverainetés cantonales ou à l'autonomie des corps intermédiaires, il n'est même pas sûr que *La Nation* le remarquerait!

Dans les moments de lucidité, on se pose tout de même quelques questions. Et pour commencer, pourquoi un chef de département fédéral aurait-il besoin de fomenter un «complot» – avec schémas

dessinés et liste écrite de complices – pour se séparer d'un collaborateur, même indirect, avec lequel il ne s'entend pas?

A qui cette cabale évidente doit-elle profiter? Quel rôle joue dans cette affaire l'obsession des démocrates-chrétiens de retrouver un deuxième siège au Conseil fédéral? Pourquoi ce malheureux Holenweger portait-il sur lui, le 26 mars 2007, à Stuttgart, en pleine nuit, ce fameux plan destiné à déboulonner M. Roschacher, alors que celui-ci avait déjà perdu son poste en juin de l'année précédente? Et encore, comment expliquer l'obligeance, pour ne pas dire la complaisance, de la police allemande à l'égard de la commission de gestion? Dans un autre registre encore, les milieux, de gauche et de droite, économiques et idéologiques, qui militent en faveur de l'adhésion à l'Europe ne jouent-ils pas un rôle dans cette opération de lynchage qui les débarrasserait d'un obstacle majeur?

Ces questions seraient posées et peut-être même qu'elles trouveraient une réponse, avec une presse qui ferait son travail.

OLIVIER DELACRÉTAZ

### Qui a écrit cela?

*Une responsable politique m'a finalement avoué que l'objectif délibéré de l'enseignement vaudois était d'intégrer les élèves bien plus que de leur enseigner. D'où l'abandon des notes et l'obsession de la filière unique. Aussi longtemps que ce postulat ne sera pas écarté, l'école vaudoise se sabotera. Comme les enfants des parents aisés sont envoyés dans l'enseignement privé, le DFJ atteint exactement le contraire de ce qu'il vise. Puisque 77% des lecteurs de 24 heures sont mécontents de l'enseignement public vaudois, ce qui est en jeu à partir de maintenant, c'est son monopole.*

Ces propos sont extraits du courrier des lecteurs de 24 heures du 9

juillet 2007 et sont dus à la plume de M. Jacques Neiryck. Madame Jacqueline Lugin de Clarens est la seule à avoir reconnu ce texte et gagné l'abonnement.

Vous rentrez de vacances aux Seychelles ou au Canada? Notre nouvelle citation vous est adressée:

*Le business touristique carbure à «l'ailleurs», opération légitime qui constitue du reste sa raison d'être. Mais il faut aussi parfois un peu carburer à «l'ici». Ce n'est pas contradictoire: découvrons le monde et n'oublions jamais d'où nous venons.*

Le premier lecteur à nous fournir la référence exacte gagne un abonnement d'un année à *La Nation*.

## Aspects de la vie vaudoise

### Le Portail peint de la cathédrale de Lausanne se dévoile

(fm) Cela fait depuis près de quarante ans que le Portail peint de la cathédrale de Lausanne est inaccessible aux visiteurs du noble édifice, quarante ans de travaux minutieux de restauration nécessaires pour retrouver la splendeur du tympan, des statues de saints et de prophètes. Pour marquer la fin de cette restauration, une manifestation théâtrale, musicale et chorégraphique aura lieu le 4 octobre prochain lors de l'ouverture officielle au public; par ailleurs, un numéro spécial de la publication annuelle *Mémoire vive* est entièrement consacré à ce Portail peint.

### Temple d'Yverdon: 250 ans et une restauration

(fm) Filons maintenant au nord du Canton pour une autre restauration, bien moins longue, celle du temple d'Yverdon. A cette occasion, des expositions, concerts et conférences sont organisés jusqu'à fin décembre sous l'égide de l'Association pour la commémoration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la dédicace du temple, laquelle association est aussi à l'origine d'un guide bilingue français-allemand de 56 pages permettant de découvrir l'histoire et l'architecture de l'édifice; écrit et conçu par les historiennes Claire Huguenin et Monique Fontannaz, il est publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse dans la collection des

Guides et monuments suisses, ce qui lui assure une large diffusion.

### Une partition de Fornerod à (re)découvrir

(fm) La Bibliothèque cantonale et universitaire recèle des fonds de manuscrits musicaux importants, dont celui du compositeur vaudois Aloÿs Fornerod (1890-1965). La BCU avait déjà publié quelques œuvres de musique de chambre de Fornerod (dont le *Quatuor à cordes op. 47*); cette fois, c'est au tour du *Voyage de printemps* d'être édité en partition d'orchestre. D'abord écrite pour le piano entre juin 1940 et juin 1941, puis orchestrée fin 1941, créée enfin dans cette version par Ernest Ansermet en octobre

1942, l'œuvre est empreinte de ce «classicisme musical de nature *esthétique*», cher à Fornerod, «qui englobe [...] tout le passé d'Occident, en somme, antérieur au romantisme. Y compris la Grèce antique, vue comme une civilisation fondatrice» (J. Viret). Réjouissons-nous qu'une telle partition soit accessible au public mélomane et osons espérer l'entendre plus souvent aux programmes de nos concerts. Pour mémoire, signalons l'existence d'un coffret de trois disques réunissant les œuvres chorales, symphoniques (dont *Le Voyage de printemps*) et instrumentales de Fornerod, ainsi que l'excellent ouvrage de Jacques Viret *Aloÿs Fornerod ou le Musicien et le Pays* (Cahiers de la Renaissance vaudoise n° 103).

## Le *motu proprio* du pape Benoît XVI sur la liturgie traditionnelle

Le 7 juillet dernier, le Souverain Pontife a publié *motu proprio*, de son propre mouvement, la *Lettre apostolique Summorum pontificum sur l'usage de la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970*, accompagnée d'une lettre aux évêques dans laquelle il expose les considérants de ce texte législatif qui entre en vigueur ce vendredi 14 septembre. Avant de voir le contenu de ce texte, il convient de rappeler le contexte dans lequel il s'inscrit.

A la suite du Concile Vatican II (1962-1965), le pape Paul VI promulgua en 1969 une profonde réforme de la liturgie catholique, en particulier de la manière de célébrer la messe: alors que, dans la liturgie traditionnelle de la messe – codifiée en 1570 par le pape saint Pie V à la suite du Concile de Trente –, les prières et chants sont en latin, les vêtements et objets liturgiques sont richement ornés et le prêtre est tourné face à Dieu, dans la nouvelle liturgie au contraire, les prières et chants sont en langue courante, les vêtements et objets liturgiques sont sobres et le prêtre est tourné face à l'assistance (pour nous en tenir aux différences immédiatement perceptibles).

Si la masse des fidèles et des prêtres adopta bon gré mal gré la nouvelle liturgie, certains, en différents endroits, continuèrent à célébrer selon la liturgie traditionnelle. En 1971, une notification de la Congrégation pour le culte divin n'autorisa l'usage de la liturgie traditionnelle qu'aux prêtres âgés et seulement pour les célébrations sans peuple. En 1973, Mgr Adam, évêque de Sion, déclara: «Il est interdit, sauf indult [autorisation spéciale], de célébrer selon le rite de saint Pie V. Ce rite a été aboli par la Constitution *Missale romanum* du 3 avril 1969. La présente déclaration est faite sur renseignement authentique et indication formelle de l'autorité.»

Cette déclaration fit immédiatement réagir Marcel Regamey dans un éditorial intitulé *Où l'autorité devient abusive*<sup>1</sup>: «Priver les catholiques de la liturgie de la messe dans laquelle ils ont vécu le culte divin en esprit et en vérité [...] constituerait le pire excès d'autorité, l'incursion la plus dommageable au for interne des âmes. Ces catholiques fidèles à la tradition sont aussi les plus fidèles à l'autorité des évêques et du pape. Retourner cette obéissance contre sa raison même, la conservation intacte du dépôt sacré, ce serait alors vraiment exiger une obéissance aveugle aux hommes et non à Dieu. [...] Comme protestant, comme chrétien, nous ne pouvons qu'avoir grande compassion pour les fidèles catholiques qui se trouvent dans la tragique alternative de se plier à une nouvelle messe dans laquelle ils ne retrouvent plus, intégrale, la vérité catholique, ou de se rebeller contre l'autorité sans laquelle ils ne peuvent concevoir l'Eglise.»

Marcel Regamey revint sur le sujet un mois et demi plus tard dans un éditorial intitulé *Le rite de Pie V aboli?*<sup>2</sup>: «Notre propos n'était pas de critiquer le rite nouveau, qui se rapproche, c'est l'évidence même, du culte tel que le mouvement protestant *Eglise et liturgie* et la communauté de Taizé le conçoivent et le pratiquent. Mais nous répugnons profondément à voir imposée cette liturgie aux très nombreux catholiques dont la foi s'exprime dans le rite romain traditionnel. La liturgie n'est pas un simple règlement de police du culte. Elle est beaucoup plus, une respiration de l'âme, une voie d'approche des mystères de Dieu. [...] Une liturgie aussi ancienne possède, à côté de sa valeur religieuse, une valeur de civilisation et aussi une valeur d'unité ecclésiastique. Un décret l'abolit, et c'est un grand pan de civilisation qui s'écroule et laisse de tristes décombres.»

Des prises de positions semblables de personnalités catholiques autorisées

n'empêchèrent pas le pape Paul VI de confirmer en 1976 que «l'adoption du nouvel *Ordo missae* n'est pas du tout laissée au libre arbitre des prêtres ou des fidèles. [...] Le nouvel *Ordo* a été promulgué pour être substitué à l'ancien.» Il fallait donc choisir entre la fidélité au Pape et la fidélité à la liturgie traditionnelle. Mgr Lefebvre choisit la seconde en fondant le séminaire d'Ecône et la Fraternité sacerdotale Saint Pie X. Voici ce qu'écrivit Marcel Regamey à ce propos en 1977, dans un article intitulé *La voie de la conciliation est celle de la vérité*<sup>3</sup>: «Il est consternant de voir se creuser chaque jour davantage le fossé entre l'épiscopat et Ecône, devenu le centre d'une communauté qui essaime en divers pays. [...] Les évêques pourraient intervenir à Rome pour que soit étendue l'autorisation de célébrer selon l'ancien rite, autorisation actuellement limitée aux prêtres âgés disant la messe en privé. Cette requête devra bien avoir lieu un jour. Pourquoi la différer et laisser se développer une Eglise parallèle? La raison profonde de ce refus, les évêques suisses la formulent ainsi: "L'attachement au rite tridentin est devenu pour beaucoup malheureusement signe de protestation contre le II<sup>e</sup> Concile du Vatican." [...] Imposer aux fidèles la lettre des textes de Vatican II, pour chaque constitution, chaque chapitre, chaque ligne, chaque mot comme l'ordonne Mgr Mamie, n'est-ce pas introduire une nouvelle autorité scripturaire séparée pour des textes qui n'étaient pas destinés à être crus comme un nouveau *Credo*? [...] Il s'agit [...] d'une même foi, d'une même messe, avec diverses formes et formules [...]. La voie de la conciliation est maintenant claire: constater l'entente sur le fond, sur ce que l'Eglise croit, en laissant tomber ce qu'on pense de la pensée des autres. Sinon vous devenez, Messieurs, les uns et les autres, des protestants, de bien mauvais protestants, les uns [les partisans de Mgr Lefebvre] en prétendant maintenir l'Eglise hors de l'Eglise, les autres [les partisans de Paul VI] en devenant les esclaves de la lettre, non des Saintes Ecritures mais de textes ecclésiastiques dépourvus de rigueur.»

La prédiction de Marcel Regamey – l'extension de l'autorisation de célébrer selon le rite traditionnel «devra bien avoir lieu un jour» – commença à se réaliser en 1984: le pape Jean-Paul II accorda aux évêques la faculté d'autoriser l'usage de la liturgie traditionnelle. En 1988, après avoir excommunié Mgr Lefebvre qui venait de sacrer quatre évêques sans son accord, Jean-Paul II fit un pas de plus en appelant les évêques à faire «une application large et généreuse» de la faculté qu'il leur avait conférée quatre ans plus tôt d'autoriser l'usage de la liturgie traditionnelle. L'appel de Jean-Paul II à la générosité fut diversement entendu dans les diocèses. Pour nous en tenir à la Suisse romande, alors que la chapelle St-Augustin ouvrit ses portes à Lausanne dès 1988, le diocèse de Sion – pourtant épiscopat de la contestation lefebvrisme – n'a jusqu'à ce jour pas jugé bon d'ouvrir un lieu de culte traditionnel "agréé".

Cette situation peu généreuse, que l'on trouve aussi dans un certain nombre de diocèses français, devrait bientôt prendre fin puisque le *motu proprio* du 7 juillet dispose en particulier:

*Article 5 § 1: Dans les paroisses où il existe un groupe stable de fidèles attachés à la tradition liturgique antérieure, le curé accueillera volontiers leur demande de célébrer la Messe selon le rite du Missel romain édité en 1962<sup>4</sup>. [...]*

*Article 7: Si un groupe de fidèles laïcs dont il est question à l'article 5 § 1 n'ob-*

*tient pas du curé ce qu'ils lui ont demandé, ils en informeront l'Evêque diocésain. L'Evêque est instamment prié d'exaucer leur désir. S'il ne peut pas pourvoir à cette forme de célébration, il en sera référé à la Commission pontificale Ecclesia Dei.*

Alors que les évêques avaient auparavant la faculté d'autoriser l'usage de la liturgie traditionnelle, ils ont désormais le devoir d'y pourvoir.

Examinons à présent certains passages de la lettre aux évêques dans laquelle Benoît XVI expose les considérants de son *motu proprio*. Au sujet du Missel traditionnel, le pape écrit: «Ce Missel n'a jamais été juridiquement abrogé, et par conséquent, en principe, il est toujours resté autorisé.» Remarquons bien les deux précisions: «juridiquement» et «en principe». En effet, nous avons vu que les autorités de l'Eglise – jusqu'au plus haut niveau – se sont dans les faits comportées *comme si* le rite traditionnel était aboli et interdit. Il faut entendre les témoignages des fidèles et des prêtres que, dans les années septante, nos autorités diocésaines ont impitoyablement chassés des chapelles dans lesquelles ils s'étaient réfugiés et qui se sont vu contraints de célébrer la messe dans des arrières-salles de bistrot!

Aux évêques, Benoît XVI explique aussi qui sont les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle: «Aussitôt après le Concile Vatican II, on pouvait supposer que la demande de l'usage du Missel de 1962 aurait été limitée à la génération plus âgée, celle qui avait grandi avec lui, mais entre-temps il est apparu clairement que des personnes jeunes découvraient également cette forme liturgique, se sen-

taient attirées par elle et y trouvaient une forme de rencontre avec le mystère de la Très Sainte Eucharistie qui leur convenait particulièrement.» Il y a aussi les déçus de la nouvelle liturgie: «En de nombreux endroits on ne célébrait pas fidèlement selon les prescriptions du nouveau Missel; au contraire, celui-ci finissait par être interprété comme une autorisation, voire même une obligation de créativité; cette créativité a souvent porté à des déformations de la Liturgie à la limite du supportable. Je parle d'expérience, parce que j'ai vécu moi aussi cette période, avec toutes ses attentes et ses confusions. Et j'ai constaté combien les déformations arbitraires de la Liturgie ont profondément blessé des personnes qui étaient totalement enracinées dans la foi de l'Eglise.»

Relevons pour terminer la réaction intéressante publiée le 5 juillet – donc avant même la publication annoncée du *motu proprio* – sur le site internet de la revue catholique (ultra-) progressiste *Golias* sous le titre «Motu proprio: un "révisionnisme" de saison»: «Vatican II ne se limite pas aux textes [...]. L'inspiration véritable va bien entendu au-delà; se limiter à la lettre, c'est tuer le concile, l'enterrer. [...] Au fond pour Joseph Ratzinger le concile aura simplement marqué une parenthèse regrettable, que des naïfs auront cru "enchantée". La page est tournée.»

Ainsi soit-il.

DENIS RAMELET

<sup>1</sup> *La Nation* n° 917 du 17 février 1973.

<sup>2</sup> *La Nation* n° 920 du 31 mars 1973.

<sup>3</sup> *La Nation* n° 1028 du 19 mai 1977, p. 3.

<sup>4</sup> La dernière édition du Missel de saint Pie V.

### Revue de presse

#### Pour le plaisir du WWF

Trois moutonniers ont apporté dans le bureau de M<sup>me</sup> Marie-Térèse Sangra, secrétaire générale du WWF Valais, les cadavres d'une brebis et de son agneau récemment dévorés par un loup. Sous le titre: «Deux cadavres au WWF» M. Jean-Yves Gabbud reproduit dans *Le Nouvel-Liste* du 6 septembre les dialogues entre les antagonistes. En voici quelques extraits:

*Le moutonnier Dominique V.:*  
[...] Dès qu'il y aura de nouvelles attaques, on viendra vous apporter les cadavres. On veut montrer ce qui se passe dans nos montagnes. On veut vous faire bénéficier du travail du loup. Personne ne s' imagine ce que c'est sans le voir.»

*M.-T. S.:* «Vous allez à contre-courant de l'opinion générale qui est favorable au loup. Vous ne voulez pas chercher de solution, mis à part tuer le loup.»

*D. V.:* «Ce n'est pas vrai! On a mis des clôtures. On a introduit des ânes. Et maintenant des chiens. Et ça a servi à quoi? La seule solution, c'est de dormir avec son troupeau. Si on doit en arriver là, il n'y aura bientôt plus de moutonniers. Alors, il y aura assez de places dans les alpages. Vous pourrez y mettre vos loups, vos lynx et vos ours.»

*M.-T. S.:* «On n'arrivera pas à s'entendre. Vous ne voulez pas de loup et nous oui.»

*D. V.:* «Qu'est-ce qu'il vous apporte? Vous le voyez souvent?»

*M.-T. S.:* «Non, mais ça me fait plaisir de savoir qu'il est là!» [...]

Ceux qui mènent notre pays sont aujourd'hui des citadins aisés qui n'ont plus guère de lien avec les travaux de la campagne et de la montagne. Du moment qu'on paie – pas eux, mais les contribuables – il n'y a plus de problèmes. Nous, contribuables, sommes là pour que

le WWF ait le plaisir de voir imposée sa conception dogmatique de la nature.

E. J.

#### Le Canton ou le parti?

Sous le titre: «Pour une députation favorable au Canton?», le président du Conseil d'Etat Pascal Broulis, dans la *Nouvelle Revue* N° 7 (août 2007), remarque que dans les cantons moins importants que le nôtre,

[...] les députations aux Chambres fédérales votent dans le sens de l'intérêt immédiat de la collectivité qu'elles représentent. Elles sont prêtes à serrer les rangs, quitte à faire fi, parfois, des considérations idéologiques de leurs partis respectifs. Nombre de conseillers nationaux appartiennent d'abord à un canton et ensuite à un parti.

C'est moins vrai dans les cantons plus grands, où le spectre politique est plus large. L'idéologie y prime plus souvent sur l'intérêt du canton représenté. A la tête du Département des finances depuis cinq ans, j'ai pu m'apercevoir à plusieurs reprises que des élus vaudois à Berne privilégiaient les combats de leurs partis à ceux de leur gouvernement. [...]

Constat exact, mais faut-il s'en étonner? C'est la nature-même du régime, la démocratie électorale, qui amène naturellement les député(e)s à faire passer l'intérêt du parti avant ceux du Canton. Il y a parfois d'heureuses exceptions. Ce ne sera pas une petite affaire ces prochains jours de repérer dans les diverses listes neuf personnes à cumuler sur une liste manuscrite, neuf personnes dont on pourrait espérer qu'elles fassent passer la défense de la souveraineté cantonale (et non seulement des finances) avant l'idéologie partisane.

E. J.

## Les Verts et l'aménagement du territoire centralisé

Le paysage justifie-t-il à lui seul un renforcement du statu quo centralisateur en matière d'aménagement du territoire?

A cette question, le parti des Verts et une quinzaine d'associations écologistes répondent par l'affirmative. Ils ont lancé le 10 juillet une initiative populaire constitutionnelle fédérale intitulée «Initiative pour le paysage». Le but premier de cette initiative est de différer le plus clairement possible les zones constructibles des zones cultivables en vue de préserver les terrains agricoles et de limiter l'expansion du tissu urbain. C'est pourquoi, outre une modification de l'actuel article 75 de la Constitution fédérale, ils font entrer dans les dispositions transitoires un article prévoyant une impossibilité de créer des zones constructibles pour les vingt prochaines années – exception faite d'un mécanisme administratif d'échange de zones fort complexe. Ils jugent, statistiques à l'appui, que les zones constructibles encore non utilisées à ce jour sont en nombre suffisant pour tenir durant cette période. Ils comptent ainsi contraindre certaines villes à se développer vers l'intérieur afin d'évi-

ter de trop grandes expansions urbaines. De ce point de vue, l'initiative peut paraître séduisante tant il est vrai que l'extension des villes est un véritable problème urbanistique avec toutes les conséquences, notamment sociales, que cela peut engendrer. Pensons seulement à ces quartiers dortoirs sans âme aucune et dépourvus de toute réalité communautaire!

Là où le bât blesse, c'est en matière de fédéralisme. En l'état actuel, l'aménagement du territoire est régi par l'article 75 de la Constitution fédérale qui en fixe les principes applicables, mais celui-ci, heureusement, incombe aux cantons. La Constitution ajoute que la Confédération «coordonne et encourage les efforts des cantons» dans ce domaine et se doit de «collaborer avec eux». Actuellement donc, la Confédération est omniprésente mais les cantons ont encore une marge de manœuvre en ce qui concerne les lois d'application des principes fédéraux.

Dans l'initiative des Verts, la donne est changée, même s'ils tentent – par le truchement des argumentaires – de passer pour des fédéralistes. Certes, la Confédération est toujours censée se li-

miter aux principes applicables. Néanmoins elle reçoit la mission d'édicter des dispositions visant «notamment» (elle peut donc faire plus) à restreindre la construction dans des zones non constructibles. Par cette instruction qui lui est donnée, la Confédération enlève aux cantons une grande part du pouvoir de création de nouvelles zones à bâtir. Cependant, la composante la plus inacceptable de cette initiative, celle qui démontre clairement les velléités centralisatrices des initiateurs du projet, se trouve dans la dernière phrase du texte constitutionnel. Si jusqu'à maintenant «la Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux» (art. 75 al. 2 Cst. féd.), avec l'initiative des Verts «elle encourage et coordonne l'aménagement du territoire des cantons.» Le but est clair, et le glissement définitif des compétences vers Berne aussi: une situation totalement centralisée en matière d'aménagement du territoire fournira aux multiples associations écologistes soutenant ce projet un seul interlocuteur. Elles auront ainsi la capacité de traiter directement au niveau suisse afin de répercuter leur *lobbying* sur toute la Confédération:

une seule lettre à envoyer, non plus vingt-six.

Il faut toutefois voir le problème sous un autre angle, renverser la vapeur, car la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Nul besoin que l'aménagement du territoire soit centralisé. Là n'est pas l'important. Ce qui est fondamental, c'est que l'aménagement du territoire corresponde le mieux possible au terrain auquel on l'applique, que son application soit la plus précise possible, la plus adaptée au cas d'espèce. Car effectivement, si les cimes valaisannes ne sont pas des vallons appenzellois et que les quartiers zuricois ne sont pas des co-teaux vaudois, il est des plus difficiles de comprendre comment une administration éloignée sera à même de saisir les enjeux précis et à long terme de l'aménagement du territoire de tel ou tel canton. Sans compter qu'il faut impérativement garder en tête que ce domaine du droit influe sur la vie de tous les jours de manière très concrète et parfois irréversible. Une barre d'immeubles ou un quartier industriel ne se construit ni ne se détruit du jour au lendemain.

FÉLICIEN MONNIER

## Peuple et identité vaudoise sous la République helvétique

Fruit de deux mémoires universitaires soutenus en 2005 à Lausanne, le volume 129 de la Bibliothèque historique vaudoise<sup>1</sup> réjouira ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre Canton puisqu'en privilégiant une histoire des représentations à l'histoire politique traditionnelle, leurs auteurs sont parvenus à des résultats surprenants.

Dans la première partie de l'ouvrage, M. Rosa travaille sur les représentations du peuple chez les élites vaudoises entre 1789 et 1814. En commençant par comparer la France et le Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime, l'auteur relève la méfiance commune des élites à l'égard d'un peuple tantôt perçu comme vertueux, enfant ou égaré. Dès 1789, la Révolution française les divise toutes deux durablement. Plus elles craignent le peuple, moins elles envisagent sa participation à la vie publique. L'auteur remarque que cette peur, en 1798 comme au début de la Révolution française, ne sépare pas les révolutionnaires des contre-révolutionnaires, mais bien les révolutionnaires modérés (comme Henri Monod) des plus avancés (comme La Harpe ou Louis Reymond).

Raphaël Rosa poursuit son étude en s'intéressant à Monod et La Harpe. Il montre que leurs représentations du peuple ne se figent pas en 1798, mais évoluent durant toute l'Helvétie, en fonction des événements politiques. On peut ici regretter que l'auteur ne précise pas toujours lesquels. L'année 1800, qui voit successivement l'éviction de La Harpe du Directoire et la démission de Monod de la Chambre administrative, devrait occuper une place plus importante dans l'explication de l'évolution des deux hommes.

En seconde partie, Mathias Bolens aborde les représentations identitaires des Vaudois entre 1798 et 1803. Partant du constat que «[t]out pays ou toute entité territoriale se doit [...], pour revendiquer une appartenance commune, de disposer d'un "arsenal symbolique identitaire" à mettre en avant pour affirmer son particularisme et son indépendance<sup>2</sup>», l'auteur a choisi d'étudier les mécanismes utilisés tout au long de l'Helvétie pour créer, parmi les habitants, un sentiment commun d'identité.

En tentant de discerner les références identitaires des habitants du Pays

de Vaud à la veille de la révolution, l'historien rappelle l'influence des élites européennes éclairées, dans la création puis la diffusion d'un mythe suisse alpestre. L'Helvétisme, en vogue à ce moment-là, imprègne toute l'Ancienne Confédération et c'est pourquoi la majorité de l'élite intellectuelle du futur canton se considère avant tout comme suisse et n'envisage pas de quitter le canton de Berne. Seule une petite minorité de jacobins, exaltés comme La Harpe, revendique l'indépendance et exige la réunion des Etats de Vaud.

Une fois la séparation acquise, les nouvelles autorités doivent agir afin que le peuple accepte cette «indépendance». Afin d'éloigner définitivement leurs concitoyens de Berne, les patriotes dénigrent son régime et idéalisent la période savoyarde. Pour éviter tout rattachement à la France, dont les rumeurs grossissent périodiquement, on rappelle aux Vaudois qu'ils sont Suisses, non pas depuis l'invasion bernoise, mais depuis l'Helvétie romaine! Ces quelques pages sont savoureuses.

M. Bolens traite ensuite du processus qui amena progressivement des

révolutionnaires modérés et même certains contre-révolutionnaires à envisager un canton indépendant. Fort intéressante, cette partie ne tient malheureusement pas assez compte des événements politiques du moment. De même, sa présentation d'un patriotisme cantonal au moment de la Révolution reste peu convaincante.

On lit par contre avec intérêt les pages qui soulignent les apports de la République helvétique (et de La Harpe en particulier), dans la formation identitaire du nouveau canton. A l'exception du Major Davel que le Rollois réhabilitera plus tard avec succès, toutes les références historiques, encore utilisées aujourd'hui, y apparaissent déjà. Le régime radical n'aura, quelques années plus tard, qu'à reprendre et développer ce modèle.

MICHEL PAHUD

<sup>1</sup> Rosa Raphaël, Bolens Mathias, *Peuple et identité. Représentations vaudoises après la Révolution, 1798-1814*, Lausanne: BHV, 2007, 317p.

<sup>2</sup> *Op.cit.*, p.155.

## Revue de presse

### Voler leur enfance aux jeunes?

Sous ce titre, M<sup>me</sup> Suzette Sandoz livre son opinion, dans *24 heures* du 22 août, sur les mesures pénales proposées par les partis pour lutter contre les manifestations de violence de certains jeunes. Si elle juge nécessaire, au nom de la pédagogie, la rapidité du jugement et de la sanction et estime juste de soumettre la libération conditionnelle ou la période probatoire et la mise à l'épreuve à des exigences renforcées, elle s'oppose en revanche, pertinemment selon nous, à l'abaissement de 18 à 16 ans de l'application du droit pénal des adultes, et de 16 à 14 ans l'âge à partir duquel une peine privative de liberté de quatre ans pourrait être prononcée:

*Le défaut principal de ces deux propositions tient au fait que les mineurs supporteraient les conséquences d'une erreur de notre société. [...]*

*Nos sociétés contemporaines – c'est une mode généralisée en Europe*

*– ont abaissé l'âge de la majorité de 20 (ou 21) ans à 18 ans sans se préoccuper le moins du monde de l'intérêt des jeunes. La démarche était déjà illogique à une époque où la durée des études et l'espérance de vie s'allongent. Mais elle permet aux adultes – notamment aux parents – de se décharger plus rapidement de leur responsabilité. Si l'on ajoute à cela les efforts scolaires de «conscientisation» des élèves, c'est-à-dire de développement de l'angoisse environnementale, de la culpabilisation Nord-Sud, du dénigrement du passé proche et de la coupure d'avec la famille, [...] on se rend compte que tout est mis en œuvre pour voler leur enfance aux jeunes.*

*Qu'on y ajoute une aggravation de la responsabilité pénale, par une assimilation aux adultes dès 16 ans, voire 14, et on accentuera la tendance à la destruction de l'enfance. Est-ce réelle-*

*ment une manière de lutter contre la violence?*

Ph. R.

### Insensé

En réaction à un article intitulé «Drogue: l'abstinence peut être dangereuse», un lecteur exprime sa saine indignation dans *Le Matin* du 24 août:

*On se serait attendu à ce que des experts en matière de toxicomanie qualifient de «dangereuse» la consommation de drogue. Or voilà que, bien au contraire, la Société suisse de médecine de l'addiction fait savoir que c'est «l'abstinence (de drogue) qui peut être une option dangereuse». Incroyable perversion du bon sens, sans même parler de l'éthique médicale. Mais en revanche bien dans la ligne suivie par nos autorités, qui se réclament en ce domaine d'une prétendue politique «des quatre piliers» (à savoir, prévention,*

*aide à la survie, thérapie et lutte contre les trafiquants), tout en limitant leur réelle intervention à la seule distribution de narcotiques légaux. Qui se préoccupe des dégâts humains et matériels qu'occasionne cette idéologie à l'ensemble de notre société?*

Ph. R.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

Imprimerie Beck, Lausanne

## Bouclier antimissile américain en Europe: vers un affrontement avec la Russie?

La guerre dite «classique» entre Etats n'est peut-être pas aussi obsolète que les dirigeants de notre armée le prétendent.

Le 17 août, la Royal Air Force a envoyé deux chasseurs intercepter un bombardier russe s'approchant de l'espace aérien britannique. La veille, le président russe Vladimir Poutine annonçait que la Russie allait réinstaurer ses patrouilles de bombardiers stratégiques, pratique abandonnée depuis la fin de la Guerre froide. Selon un expert militaire cité par l'AFP (19 août 2007 8:24 AM GMT), ces avions transporteront vraisemblablement des missiles nucléaires dans des zones à partir desquelles ils seront en mesure d'atteindre les Etats-Unis.

Il s'agit d'une réaction au projet des Etats-Unis et de leurs alliés d'installer un «bouclier antimissile» en Europe de l'Est: dix missiles intercepteurs en Pologne et un radar ultra-perfectionné en République tchèque. La Russie s'oppose très fortement à ce projet.

Selon une dépêche ATS (23 mai 2007 5:33 PM CET), M. Poutine s'est interrogé en mai dernier devant des journalistes à Vienne: «Que se passe-t-il de si négatif en Europe pour qu'on doive remplir l'Europe centrale d'armements? (...) Pourquoi ouvrir une nouvelle base en Bulgarie, pourquoi ouvrir une nouvelle base en Roumanie, pourquoi déployer un radar de positionnement en République tchèque et déployer des missiles en Pologne? Que s'est-il passé qui a tellement détérioré la situation et qui nécessite de telles actions?»

Même les pires détracteurs de M. Poutine doivent lui donner raison. Si le pacte de Varsovie s'est dissous à la fin de la Guerre froide, il n'en a pas été de même de son adversaire l'OTAN, qui s'est élargie jusqu'à incorporer une grande partie des pays anciennement sous domination soviétique. Une chaîne de bases de l'OTAN encerclé désormais la Russie. Le fait que lesdits pays aient pour la plupart rejoint l'Union européenne montre que, contrairement aux préjugés, l'UE participe de l'hégémonie américaine plutôt qu'elle n'y fait contrepoids.

Washington justifie l'installation de son bouclier défensif par la nécessité de contrer la menace potentielle de missiles à longue portée qui pourraient provenir à l'avenir d'Etats «voyous» comme l'Iran. Les dirigeants russes rejettent cette explication au motif que l'Iran ne possède pas de missile balistique pouvant atteindre l'Europe. L'ATS rapporte ces paroles de M. Poutine: «Le rayon d'action des missiles (iraniens) est de 1700 km», alors que pour atteindre l'Europe il faudrait que l'Iran eût des missiles d'un rayon d'action de 5000 à 8000 km. Conclusion: le bouclier ne peut viser que la Russie, seul Etat de la région à posséder des missiles de longue portée.

Des analystes sérieux, y compris américains, partagent cet avis. Dans un article du magazine renommé *Foreign Affairs* (mars-avril 2006) intitulé «L'accession des USA à la primauté nucléaire», Kier Lieber et Daryl Press

affirment: *Aujourd'hui, pour la première fois en presque 50 ans, les Etats-Unis sont sur le point d'atteindre la primauté nucléaire. Il sera probablement bientôt possible aux Etats-Unis de détruire les arsenaux nucléaires à longue portée de la Russie ou de la Chine dès la première frappe. Cette variation dramatique dans l'équilibre des forces nucléaires provient d'une série d'améliorations des systèmes nucléaires aux Etats-Unis, ainsi que du brusque affaiblissement de l'arsenal militaire russe et de la lenteur avec laquelle la Chine modernise ses forces nucléaires. A moins que Washington ne modifie sa politique ou que Moscou et Pékin ne prennent des mesures pour augmenter la taille et la préparation de leurs forces, la Russie et la Chine – et le reste du monde – vivront à l'ombre de la primauté nucléaire des Etats-Unis durant de nombreuses années.*

Les auteurs affirment en effet que le bouclier antimissile serait utile principalement dans un contexte offensif, et non défensif – comme appoint dans le cas où les Etats-Unis frapperaient les premiers, et non pas comme un bouclier autonome. Si les Etats-Unis lançaient une attaque nucléaire contre la Russie (ou la Chine), le pays visé se retrouverait avec un arsenal minuscule – sinon inexistant – suite à la frappe. A ce stade, même un système de défense antimissile relativement modeste ou peu efficace garantirait une protection contre toute frappe lancée en représailles, parce que l'ennemi ravagé n'aurait plus que quelques ogives (...).

Rappelons que, suite aux attentats du 11 septembre 2001, les Etats-Unis se sont retirés unilatéralement du traité ABM signé avec l'URSS en 1972 et interdisant le déploiement de missiles anti-balistiques. Durant la Guerre froide, toute attaque nucléaire aurait déclenché une riposte dévastatrice. Cette dissuasion mutuelle n'est plus possible dès lors qu'une des parties peut attaquer sans risquer sa propre annihilation.

L'argumentation officielle des Etats-Unis devient difficile à tenir. Le 7 juin, M. Poutine a proposé à George W. Bush d'utiliser des installations radar russes en Azerbaïdjan – pays voisin de l'Iran – à la place des sites prévus en Europe pour le projet antimissile. La proposition russe a été qualifiée d'«intéressante» par les dirigeants américains. Toutefois, à la mi-mai déjà, Washington a assuré que la Russie ne pourra pas empêcher les Etats-Unis de mener à terme leur projet de bouclier antimissile en Europe.

M. Poutine a déclaré qu'une telle installation obligerait son pays à pointer à nouveau ses missiles sur l'Europe (!) et déclencherait une «course aux armements» dont la Russie ne serait pas responsable. Ces paroles ont été suivies d'actes. L'armée russe a procédé avec succès au tir d'essai d'un nouveau missile balistique intercontinental (AFP, 30 mai 2007 2:11 PM GMT).

En outre, des incidents devenus rares depuis la fin de la Guerre froide se multiplient. La situation décrite en début d'article s'était déjà présentée le

8 août, lorsque deux bombardiers russes se sont approchés d'un exercice à grande échelle de la marine américaine près de l'île de Guam (mais pas suffisamment pour déclencher une interception) et le 18 juillet, avec l'apparition de deux bombardiers russes au large de la Norvège. Aucune violation d'espace aérien n'a eu lieu, mais ces manœuvres montrent que la Russie n'entend plus tendre l'autre joue chaque fois que l'OTAN menace sa sécurité.

Par ailleurs, le ministre russe des affaires étrangères Sergueï Lavrov a demandé que l'OSCE révisé le traité sur les Forces conventionnelles en Europe (FCE). La Russie estime que l'OTAN ne respecte pas ce traité entré en vigueur en 1992 qui, depuis la fin de la Guerre froide, encadre la réduction des forces armées et des équipements classiques des deux blocs.

Faut-il craindre une guerre entre puissances nucléaires? Certes, cette possibilité est rarement évoquée dans les médias. Mais n'oublions pas que les pays de l'OTAN, qui nient toute hostilité à l'égard de la Russie, ont intérêt à ne pas alarmer leurs opinions publiques.

Quoi qu'il en soit, le discours tenu jusqu'ici par notre gouvernement sonne de plus en plus faux. Le 19 janvier 2007, le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du Département fédéral de la défense, déclarait devant le Rotary Club de Nyon<sup>1</sup>: *On sait, par exemple, qu'on ne peut plus faire de distinction entre sécurité intérieure et extérieure. On sait, aussi, que notre sécurité est, en premier lieu, menacée par des acteurs non-étatiques; (...) Et nous savons que nous devrions nous adapter à des conflits asymétriques; que l'éloignement géographique et les frontières ne sont plus une protection; que nos sociétés sont devenues*

*complexes, interconnectées et vulnérables (...).*

Après avoir fait une liste de «menaces» actuelles comme l'immigration incontrôlée, la mafia ou les attentats terroristes, M. Schmid concluait: *Ces problèmes, Mesdames, Messieurs, se moquent des frontières. Mais les conséquences sont bien là. Même si c'est moins visible que le déferlement de chars «rouges» en Suisse orientale (...).*

Ces «on ne peut plus» et autres platitudes sont depuis longtemps contredites par la réalité. La Suisse se rapproche insensiblement de l'alliance atlantique. Elle soutient la politique euro-américaine au Kosovo, malgré les réticences russes. Aujourd'hui la lutte sourde entre l'OTAN et la Russie éclate au grand jour, ridiculisant définitivement les propos de M. Schmid.

Le Conseil fédéral doit dire si la Suisse entend bénéficier de la protection du bouclier antimissile, et s'il compte prendre le risque (même faible) que notre territoire soit visé. Sans aller jusque là, que fera la Suisse en cas de crise diplomatique à propos du bouclier? Si des sanctions sont décidées, notre Confédération restera-t-elle neutre ou jouerons-nous au caniche de l'OTAN?

Sans l'avouer, le Conseil fédéral semble avoir choisi son camp. Sinon, pourquoi délaierait-il la neutralité et l'armée de milice? Nous l'avons vu, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de conflits entre Etats». C'est parce que la Suisse compte sur l'OTAN pour s'en protéger.

NICOLAS DE ARAUJO

<sup>1</sup> Disponible sur le site du DDPS: <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/reden/reden2007.html>

## Le Coin du Ronchon

### Sans complaisance

Essayez de lancer une recherche sur internet avec les mots «sans complaisance». Le moteur de recherche *Alltheweb* vous indique 279'000 occurrences. *Google* vous en annonce 383'000. Les algorithmes de comptage qui sortent fièrement de tels chiffres sont peut-être marseillais, la vérité est peut-être légèrement en dessous, admettons. On découvre tout de même que l'expression en question revient sur quelques milliers de pages où des gens l'utilisent pour parler d'eux-mêmes, surtout s'ils sont médiums, marabouts, écrivains, journalistes, éditeurs de magazines de luxe ou de journaux protestants. Tout le petit monde politique, bien entendu, est aussi présent pour affirmer son absence totale de complaisance.

Dans l'étroit vocabulaire des médias modernes, «sans complaisance» se dit, entre autres, des rapports abscons et ennuyeux où l'on ne voit guère avec quoi ou avec qui l'on pourrait se montrer complaisant. La presse, la radio, la télévision peuvent être eux-mêmes «sans complaisance» lorsqu'ils mènent une campagne de déni-

gement systématique et partielle contre une personnalité qu'ils détestent. On comprend bien que la complaisance est un vilain défaut, sans pourtant parvenir à se convaincre que son absence soit une vertu prodigieuse: mérite-t-on une médaille parce qu'on ne manifeste aucune complaisance envers ses «bêtes noires»?

Il semble en revanche plus difficile de n'en point avoir vis-à-vis des gens ou des choses que l'on aime. Ceux qui exaltent la non-complaisance sont bien souvent ceux-là mêmes qui se montrent les plus complaisants: quoi de plus servilement flatteur que de dire de quelqu'un qu'il est «sans complaisance»? Le journaliste dit cela du candidat ou de l'auteur qu'il veut encourager, ce dernier lui retournera tôt ou tard le compliment; la pommade se passe non sans complaisance...

Un indice simple permet de trier le vrai du faux: lorsqu'une personne ne manifeste *réellement* aucune complaisance, on préfère dire d'elle qu'elle a un sale caractère.

LE RONCHON